Document	Article	Questions / Remarques
Cahier des Charges de l'AOFD	1.1 Contexte et références applicables	Etes vous sûrs de l'évocation du L332-2 du Code l'Energie ? Il ne semble pas en lien avec le stockage…
Cahier des Charges de l'AOFD	1.1 Contexte et références applicables	Toutes les règles sont elles publiées en ce moment même notamment les mises à jour ? Quid d'une évolution entre la réponse à l'appel d'offres et la signature du contrat ?
Cahier des Charges de l'AOFD	2.1 Principes de l'appel d'offres	A cet endroit du cahier des charges, il faudrait peut être préciser l'engagement d'injecter en net ou renvoyer à l'article qui l'évoque.
Cahier des Charges de l'AOFD	2.1 Principes de l'appel d'offres	A la fin du chapitre, il est évoqué "toute la durée du contrat". Ce terme est à définir précisément, il porte à confusion. Est-ce 1er janvier 2025 - 15 Avril 2026 dans tous les cas ? Ou pour ceux qui choisissent de mettre à disposition en Octobre 2025, alors la durée du contrat est 15 Octobre 2025-15 Avril 2026 ?
Cahier des Charges de l'AOFD	2.3 Rémunération	L'évocation du terme "mise à disposition ou activée" n'est pas très clair. Ou elle met en évidence la différence d'attente selon les lots et donc la difficulté de comparaison / de sélection sans décomposition de puissance en fonction des lots.
Cahier des Charges de l'AOFD	3.2.4 Examen des offres	Pourquoi avoir augmenter le délai d'examen des offres ? Les délais de mise à disposition de la flexibilité sont très proches, il est donc nécessaire que les acteurs sélectionnés le sachent le plus rapidement possible pour faire le nécessaire sur leur site
Cahier des Charges de l'AOFD	3.2.5 Désignation des Lauréats	Idem question précédente
Cahier des Charges de l'AOFD	3.4 Conditions et modalités associées à la possibilité de déclaration de puissance dans le contrat différentes des puissances des offres techniques	Le deuxième paragraphe du chapitre n'est pas très clair. Serait-ce applicable à du stockage ? Si oui, il faut éviter de parler de site de soutirage.
Cahier des Charges de l'AOFD	4.2.1 Pièces relatives aux documents administratifs	Pièce n°4. La plupart des porteurs des porteurs de projets de stockage ne sont pas responsable de programmation. Serait-il envisageable d'ajouter la possibilité de le sous-traiter, de déléguer cette mission ? Si oui, pourriez-vous modifier le texte en ce sens ?

Cahier des Charges de l'AOFD	4.2.1 Pièces relatives aux documents administratifs	Pièce n°5 A quoi correspond une chronique de puissance de la capacité de Flexibilité pour du stockage ? Si non applicable, il serait bon de le préciser.
Cahier des Charges de l'AOFD	4.2.3 Pièces relatives à l'offre financière	Dans ce document, il n'est pas très explicite si un candidat souhaitait ne participer qu'à partir d'Octobre 2025 si son offre est pour l'année complète ou uniquement à partir d'octobre ?
Cahier des Charges de l'AOFD	7.2 Date de début et de fin de mise à disposition des capacités	Il y a un réel besoin de clarification entre début de mise à disposition / début du contrat. Pour un actif commençant à partir d'Octobre 2025, la date de début de mise à disposition sera le 15 Octobre 2025 mais quelle date sera associée au début du contrat ?
Cahier des Charges de l'AOFD	7.2 Date de début et de fin de mise à disposition des capacités	Quelle autorité administrative pourrait demander un report du début d'engagement ? Quelles pourraient en être les raisons ? Cela semble assez étrange notamment au vue du planning déjà mis en place. L'administration pourrait décider de décaler le début alors qu'il est censé avoir lieu quelques semaines / mois après sa décision...
AOFD - Conditions Générales	2. Définitions	La phrase juste avant le tableau nous semble étonnante. En effet, elle met en avant le fait que les définitions des présentes conditions générales ne sont potentiellement pas réellement celles applicables si celles-ci sont différentes des règles de Marchés / NEBEF. Cela nous semble assez différent des pratiques courantes où ce sont plutôt les définitions des conditions générales qui prévalent à d'autres documents (non directement dans l'appel d'offre ou dans le contrat)
AOFD - Conditions Générales	2. Définitions	L'annexe 1 nest pas fournie pour vérifier les informations nécessaires à transmettre
AOFD - Conditions Générales	2. Définitions	La définition du Contrat de Service de Décompte semble uniquement applicable pour un consommateur, cela ne pourrait-il pas être applicable pour le stockage. Si oui, pourriez-vous modifier la définition ?

AOFD - Conditions Générales	2. Définitions	Jours signalé EE : la fin de la phrase ne semble pas adapté pour le stockage. Le titulaire (s'il est stockage) doit mettre à disposition sa capacite de flexibilité contractualisée et non peut ? Cette définition met en évidence la différence de traitement entre les lots alors que l'intercomparaison est faite globalement et non lot par lot. C'est un petit peu incohérent.
AOFD - Conditions Générales	3.1 Acceptation de l'ensemble des documents contractuels	Comme indiqué précédemment, l'application des règles d'autres contrats en priorité par rapport à celles indiquées dans les présents documents est assez étrange et différentes des schémas standards.
AOFD - Conditions Générales	3.2.3 Puissance de la Capacité de Flexibilité Contractualisée	La puissance AOFD,2025 tient-elle compte du fait que le démarrage du service peut être fixée au 15 Octobre 2025 ? Cela nécessite quelques clarifications. Exemple : 1 stockage proposant une PAOFD de 1 MW à partir d'Octobre 2025 devra-t-il indiqué 1 MW ? ou devrait-il faire une "moyenne" vis à vis de la période début d'année fin d'année et donc se retrouver avec une puissance inférieur à 1 MW donc dans l'impossibilité de répondre au présent AO ?
AOFD - Conditions Générales	3.2.5.5 Absence d'augmentation des consommation de gaz naturel en cas d'effacement, limitation du report de consommation électrique et rendement minimal	Comme cela a déjàpu être précisé dans les premiers échanges, l'obligation d'un certain rendement semble inadapté. Pourquoi imposer un rendement minimum ?
AOFD - Conditions Générales	3.2.5.8 Date de raccordement - Option Stockage	Quel est l'intérêt de metttre une date au 1er janvier 2019 alors que cela ne va "interdire" la participation qu'à très peu de projets en France… Les premiers projets se sont mis en service en fin d'année 2018, début 2019.
AOFD - Conditions Générales	3.2.6.3 Conditions portant sur la Capacité de Flexibilité Contractualisé si le Contrat est en option Stockage	Les porteurs de projet de stockage ne sont généralement pas Responsable de programmation. Serait-il possible d'envisager une sous traitance de cette mission ? Si oui, pourriez-vous modifier le texte en fonction ?
AOFD - Conditions Générales	3.2.6.3 Conditions portant sur la Capacité de Flexibilité Contractualisé si le Contrat est en option Stockage	Il aurait été bon de transmettre l'annexe 1 attendue pour le stockage pour voir l'ensemble des informations attendues et émettre des commentaires le cas échéant

AOFD - Conditions Générales	3.2.7.3 Rretrait d'un site en Option Stockage	Si un site est retiré de l'option stockage, conserve-t-il ses obligations de non participation au SSYF ?
AOFD - Conditions Générales	4. Obligations du titulaire	Comme évoqué par plusieurs acteurs, les obligations en fonction des lots étant très différentes : mise à disposition possible ou activation obligatoires, il parait compliqué de faire un interclassement équitable en fonction des lots. Il conviendrait plutôt de définir des puissances maximum et minimum par lot
AOFD - Conditions Générales	4. Obligations du titulaire	A cet article, il est indiqué que le stockage doit être activé les jours de son choix alors que dans l'article 4.6, il est indiqué que le stockage doit injecter les jours signalés EE. Il semble qu'il y a une incohérence ou que cela nécessite clarification
AOFD - Conditions Générales	4.4.1 Durée d'Utilisation Journalière	Pourquoi imposer une durée de 4 heures pour le stockage alors qu'il aurait pu être défini comme c'est le cas à cet article un coefficient K d'abattement en fonction de la durée de la batterie et donc du service qu'elle pourrait rendre
AOFD - Conditions Générales	4.6.1 Engagements associés	Cet Article n'est pas clair du tout dans sa rédaction puisqu'il donne l'impression que le stockage doit fournir sur chacun des jours signalés EE alors qu'on comprend plus tard qu'il est possible de ne le faire que 30 jours par an (répartis sur les deux périodes). Cela nécessiterait une nouvelle rédaction pour éviter toute ambiguité.
AOFD - Conditions Générales	4.6.1 Engagement associés	Comme cela a déjàpu être précisé dans les premiers échanges, l'obligation d'injecter pendant la plage d'engagement peut parfois être contre-productive notamment dans les cas où les prix de l'électricité serait déjà à la baisse sur les fins de période matin.

AOFD - Conditions Générales	4.6.3 Interdiction de programmer des services systèmes fréquence pendant la période d'engagement au-delà d'une puissance maximale	VOLTALIA réitère ces remarques concernant les limitations de participation au service système. Pourquoi limiter la participation aux services systèmes de ces actifs de stockage ? En effet, ces systèmes pourraient participer au maintien du marché des services sytèmes à un prix bas alors que le besoin en effacement n'est pas forcément effectif ou par exemple sur les jours non EE de la période. Il conviendrait plutôt de laisser le choix à l'acteur de choisir entre la participation aux SSYF et le risque de se faire pénaliser au titre du présent AOFD (via la disponibilité effective/rendu effectif du service) ou le rendu permanent du service AOFD.
AOFD - Conditions Générales	5.1 & 5.1.1	Le titre du 5.1 semble à modifier puisque les jours signalés EE sont également utiles au lot stockage
AOFD - Conditions Générales	6.10 Défaillance liée à la programmation de Services Systèmes fréquence pour une puissance supérieure à la puissance maximale par une EDP rattachée à un contrat AOFD	A quoi correspond le 3 dans les pénalités ? Pourquoi multiplier par 3 le prix de cleearing pour la pénalité ?
AOFD - Conditions Générales	8.1 Entrée en vigueur et durée du Contrat	Quelle autorité administrative pourrait demander un report du début d'engagement ? Quelles pourraient en être les raisons ? Cela semble assez étrange notamment au vue du planning déjà mis en place. L'administration pourrait décider de décaler le début alors qu'il est censé avoir lieu quelques semaines / mois après sa décision... Il serait bon de contextualiser ce cas.
AOFD - Conditions Générales	8.2.1.1 Résiliation pour incapacité technique	Etant donné que l'incapacité technique est évalué selon des conditions cumulatives bien précises et par ailleurs jugé recevable par RTE, il conviendrait qu'il n'y ait pas de pénalités dues à ce cas.

AOFD - Conditions Générales	8.2.1.2.Autre cas de résiliation anticipée	"Dans l'hypothèse d'un contrat d'une durée supérieure à un an"… Cette phrase porte à confusion notamment vis-à-vis d'un projet qui ne débuterait le service qu'en Octobre 2025. La durée est-elle dans ce cas supérieure à un an ? Si ce n'est pas le cas, il faut que les articles soient clarifiés. Par ailleurs, il semblerait logique d'ouvrir la possibilité de résiliation anticipée au cas évoquée ci-dessus.
AOFD - Conditions Générales	8.2.2 Résiliation sans faute	Il conviendrait pour les projets de stockage d'ajouter des cas de résiliation sans faute en cas de recours ou de retrait des autorisations administratives nécessaires à la construction du projet en cas de retard de raccordement du gestionnaire de réseau concerné par le ou les projets.
AOFD - Conditions Générales	8.2.3 Résiliation pour faute	Il n'est pas très clair si les pénalités associées à la résiliation pour faute viennent en cumul d'éventuelles autres pénalités dues au titre de l'article 6. Pourriez-vous clarifier ce point ?
AOFD - Conditions Générales	8.2.3 Résiliation pour faute	Deux phrases portent à confusion et il serait nécessaire de les préciser A partir de "La résiliation pour faute du contrat emporte le renoncement… La résiliation pour faute du Contrat emporte l'application de la pénalité suivante :" Est-ce uniquement un renoncement à la rémunération de l'année en cours ou également des années précédentes via "remboursement". Si c'est le deuxième cas, cela ne semble pas acceptable car le service aura été rendu sur une année (méritant donc rémunération) et la défaillance l'année d'après.
AOFD - Conditions Générales	8.4 Cession	Le développement de projet de stockage se fait souvent via société portant le projet, il conviendrait donc d'accepter une clause de cession conforme à l'article L233-3 du Code du commerce. Ainsi il conviendrait d'ajouter une clause : Le Contrat est cessible à une société contrôlée par le Titulaire ou à la société contrôlant le Titulaire, au sens de l'article L.233-3 1°du Code de commerce, sous réserve de l'information écrite préalable à RTE.

AOFD - Conditions Générales	8.10	Dans le cadre de développement de projet de stockage d'énergie, il conviendrait d'ajouter une clause d'imprévision. Ce sera encore plus le cas ou en tous les cas encore plus nécessaire pour des Appels d'offres futurs plus long termes.
AOFD - Conditions Particulières	Durée & Date de début d'engagement & 4.	Comme déjà indiqué en remarque sur les autres documents, il convient de préciser s'il y a une différence entre la durée (donc le début du contrat) et potentiellement la date de début d'enagement (notamment si elle débute le 15 Octobre)
AOFD - Conditions Particulières	Annexe 1	L'annexe 1 n'a pas été mise en consultation